



## Ça suffit avec la souffrance au travail à l'IUT d'Auch

La CGT alerte depuis des années la Présidence de l'Université sur la souffrance au travail intenable à l'IUT d'Auch.

### Les revendications de la CGT :

- **Nécessité d'une expertise externe CHSCT** pour que cesse la souffrance inadmissible de nos collègues à Auch. Basta avec le bricolage « local » qui nous a mené là où nous en sommes : à la catastrophe.
- **Démission de la Direction de l'IUT d'Auch.** Afin que ce travail d'analyse complet soit possible, nous demandons que la direction, qui pendant deux mandats consécutifs n'a toujours pas su/pu/voulu faire face, démissionne.

L'historique :

- En janvier 2017 après plusieurs années d'actions (audit, groupe de travail, correction...) la direction concluait au CHSCT par "Souffrance au travail (autrement appelé RPS) très réduite mais à surveiller". Un groupe plus léger constitué du staff IUT devait suivre attentivement et alerter au besoin. Comme déjà en 2014 l'absence de communication entre la médecine du travail d'Auch et le Service de médecine central de l'UPS avait été constatée, comme en 2014 l'engagement a été pris de régler cela.
- En Février 2018 c'est un chef de département via le registre santé et sécurité au travail (RSST) qui alerte le CHSCT et parle de souffrance au travail étendue. En juin la CGT saisit le registre des dangers graves et imminents (RDGI), convaincue de l'incapacité des directions à faire cesser la souffrance des agents. L'alerte est classée "sans-suite" par la présidence.
- Plus récemment, d'abord au printemps 2020, puis été, puis automne, puis encore hiver 2020/2021 ce sont près de 10 agents (sur 60) qui ont saisi le RSST pour dire leur souffrance ou témoigner. Une visite du CHSCT à Auch programmée en octobre 2020 se tiendra en février 2021, elle constate effarée la souffrance profonde d'un nombre important d'agents, toute la communauté est affectée, le pire est à craindre. Consternant, la médecine du travail d'Auch ne communique toujours pas avec le Service de médecine du travail de l'UPS, on cherche la convention !
- Dernièrement l'aggravation du risque précipite dans les premiers jours de mai, une assistance immédiate sous forme d'une cellule d'écoute médico-psychologique.

La CGT au CHSCT du 28 avril a préconisé l'intervention d'un cabinet externe pour une action complète, immédiate et neutre, c'est à dire analyser et comprendre les dysfonctionnements, et ensuite proposer des corrections. La majorité des syndicats a refusé préférant une intervention externe sur une durée de cinq mois, pour permettre à nouveau le dialogue entre les agents. Elle serait suivie d'une analyse et d'une proposition d'organisation faite par les directions IUT/UPS. Intervention oui, mais une fois par mois sur un groupe limité et sans toucher à l'organisation actuelle, bien sûr !